YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 3-7-98 et de la publication le 1-7-98
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 1998

DELIBERATION N° 98/06/340

OBJET : MOTION RELATIVE AU PROJET DE FERMETURE DU CENTRE DE SECURITE SOCIALE D'YERRES

Le Conseil Municipal,

AYANT pris connaissance du courrier, en date du 27 avril 1998, de Madame SCHELTENS, Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne, informant Monsieur le Maire du projet de regroupement des antennes du Val d'Yerres et d'Epinay-sous-Sénart,

CONSIDERANT que ce projet entraînerait la fermeture du Centre de Sécurité Sociale implanté rue du Stade à Yerres,

CONSIDERANT la grave atteinte que porterait cette décision à la qualité du service rendu au public au moment même où nombre de nos concitoyens rencontrent de grandes difficultés sociales,

CONSIDERANT l'absence totale de concertation avec les communes concernées sur ce projet de réorganisation,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DEMANDE à Madame le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité ainsi qu'au Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Essonne, de renoncer à la décision de fermeture du Centre de Sécurité Sociale d'Yerres,

DEMANDE que soit engagée la concertation la plus large possible afin de trouver une solution conforme à l'intérêt bien compris de la Sécurité Sociale mais également des assurés sociaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE - 3 JUIL. 1998 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE